

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 août 2020

DCM N° 20-08-27-8

Objet : Versement d'une subvention à l'association Football Club de Metz.

Rapporteur: M. REISS

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure actuellement à la 18^{ème} place selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale.

La qualité du travail effectué par le Centre de formation a permis l'obtention de titres majeurs. La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence. L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel. La politique de formation du FC Metz est ainsi fondée sur six principes essentiels :

- Permettre aux jeunes joueuses et joueurs en formation de suivre une scolarité classique dans des établissements scolaires publics aux côtés d'élèves non sportifs, et stimuler leur ouverture d'esprit,
- Garder confiance en leur laissant le temps de se développer,
- Accompagner les jeunes pour en faire des sportifs accomplis et des adultes responsables,
- Mettre une équipe d'encadrement sportif, éducatif, scolaire, médical au service de chaque stagiaire, afin de les guider, les stimuler et les accompagner dans leur développement et leur épanouissement personnel,
- Travailler en étroite relation avec les parents pour le développement et la progression de leur enfant,
- Donner toutes les clefs de la réussite aux joueuses et joueurs qui parviendront à intégrer le football professionnel, mais également à celles et ceux qui poursuivront leur carrière en-dehors du football professionnel.

Pour offrir aux jeunes joueurs en formation des conditions de travail optimales, l'Association FC Metz met à la disposition de ses stagiaires de nombreuses infrastructures modernes, allant

de la structure d'hébergement (le centre dispose de 56 lits et accueille en permanence une quarantaine de jeunes joueurs âgés de 15 à 19 ans), en passant par l'espace de restauration, la salle de musculation, le cabinet médical ainsi qu'un véritable espace pédagogique (composé de salles d'études, d'une bibliothèque, d'une salle vidéo et de salles de conférence).

Plus couramment appelé "Plaine de Jeux", le Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien est un vaste complexe d'entraînement mis à disposition des jeunes stagiaires. Il est constitué de plusieurs vestiaires, d'un "club-house" et de nombreuses pelouses ainsi que d'un terrain synthétique pour accueillir tous les entraînements des équipes de jeunes.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chacun sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le Collège Arsenal, le Lycée Louis de Cormontaigne, le Lycée Robert Schuman, le Lycée Anne de Méjanès et le Lycée des métiers et de l'hôtellerie Raymond Mondon. Par ailleurs, le Centre de Formation anime quotidiennement une structure d'accompagnement scolaire, encadrée par une équipe d'intervenants pédagogiques qualifiés et expérimentés. Des séances d'aide aux devoirs sont intégrées quotidiennement dans l'emploi du temps des jeunes en préformation et en formation.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif.

Enfin, le FC Metz consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international en accueillant en permanence des joueurs venant de Chine, d'Inde ou encore de Singapour. Le Club a décidé d'officialiser ces échanges par la création en mars 2013 du 'FC Metz International Football Academy'. Ce brassage très enrichissant va permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 450 000 €.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,

- du Centre de Préformation et en particulier le soutien apporté aux sections sportives de l'agglomération messine,

- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les commissions compétentes entendues,

VU le projet présenté et porté par l'Association Football Club de Metz pour la saison sportive 2020-2021,

CONSIDERANT que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'accorder à l'Association Football Club de Metz une subvention d'un montant de 450 000 € au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2020-2021. Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 225 000 € à la signature de la convention par les deux parties, puis un solde de 225 000 € attribué en fin d'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les modalités de versement de la subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint de Quartier Délégué,

Guy REISS

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ